

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 02 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux le 2 juin à 20 h, le Conseil Municipal de la Commune de CUSY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Patricia MERMOZ, Maire.

Présents : MM. AFFOLE Stéphane. BOGEY Serge. BOISSON Guillaume. BROUSSE Michèle. BRUNIER Emmanuel. CARRIER Pierre. GRILLET Pascale. GEORGE Fabien GUERRAZ Jean-Claude. KELLER André. MATHIEU Christian. METRAL Sylvie. MORVAN-BARTHES Corinne. VAGNARD Aurélie

Pouvoirs : CARRIER Orianna donne pouvoir à MERMOZ Patricia

D'YVOIRE Jean-Baptiste donne pouvoir à MATHIEU Christian

PERRIER Clarisse donne pouvoir à MERMOZ Patricia

MUNOZ Véronique donne pouvoir à MORVAN-BARTHES Corinne

Secrétaire de séance : MORVAN-BARTHES Corinne

1 – Approbation du compte rendu du 5 mai 2022

Approuvé à l'unanimité

2 - Délibérations

2.1 Création d'un poste d'Adjoint d'animation principal 1ère classe

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal 1^{ère} classe, à temps complet 35/35ème, pour assurer l'accueil périscolaire, le temps de pause méridienne et l'entretien des locaux, à compter du 07 juin 2022.

Adopté à l'unanimité.

2.2 Modalités de publicité des actes réglementaires

Le maire rappelle que l'article L2131-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que « les actes réglementaires et les décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel font l'objet d'une publication sous forme électronique, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat, de nature à garantir leur authenticité et à assurer leur mise à disposition du public de manière permanente et gratuite.

Cependant, les communes de moins de 3 500 habitants sont autorisées, par dérogation, à ce que ces actes soient publiés : par affichage ou par publication sur papier.

Il appartient au conseil municipal de choisir avant le 1er juillet 2022 le mode de publicité applicable dans la commune. Il peut modifier ce choix à tout moment. Mais à défaut de délibération, la publication se fera sous forme électronique.

Le conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE une mise à disposition du public, **sous forme papier**, des actes réglementaires et des décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel.

3 - Questions diverses

- Entreprise SERIFIM retenue par le SYANE pour réaliser une étude pour mise en place de la fibre optique sur la 2^{ème} partie de Cusy qui ne l'a pas actuellement (durée estimée de l'étude : 9 mois)

- Une reprise d'enrobé sur les différentes voies de la commune aura lieu fin juin/début juillet (réparations ponctuelles de chaussée).
- Atelier équilibre seniors sera dispensé de façon hebdomadaire à partir de septembre (gratuit, pris en charge par le Conseil Départemental et le centre hospitalier Annecy-Genevois)
- Commission Environnement a installé des protections autour des arbres plantés à la Grand-Raie et l'aire de pique-nique passerelle du Chéran.
- Formation secourisme recyclage PSC1 prévue pour personnel de la commune prévue le 22 juin
- Compromis de vente terrain les 3 pins signé avec CARE promotion le 12 mai.
Travail direct entre le promoteur et les professionnels de santé sur les surfaces nécessaires par rapport au projet de maison de santé.

Séance levée à 21 h 40